

*Réunion de la « Récréation »
Vendredi 6 janvier 2013*

Présents : Stéphanie Villa-Bonhoure, Brigitte Faure, Roxane Gimet, Bernadette Subra,
Jean Marc Le Dantec, René Robert, le Maire Christian Lagente.

Présidente : Sandrine Guégan
Trésorière : Martine Le Dantec
Secrétaire : Charles Van Daele

Ordre du jour : Mise en place du dépôt de pain
Jours et horaires d'ouverture 1er semestre 2023

D'abord on constate qu'il y a de moins en moins de bénévoles et cela malgré les appels, les mails, Nous sommes passés de 22 à 8 bénévoles en 1 an.

Pour le dépôt de pain 1 mois de test est décidé dès le 1er février et le planning est modifié :
« La Récréation » sera ouverte du mercredi au vendredi de 09h30 à 12h30 et le samedi de 10h à 13h.

L'ouverture le samedi à 09h30, proposé par Charles, n'a pas été retenue, donc le pain sera déposé dans le couloir de la mairie. Pareillement, s'il n'y a personne à « La Récréation », les autres jours.

La boulangerie de Saint-Félix livrera 5 baguettes et 5 flûtes, 5 croissants et 5 chocolatinnes.

Prix fixés : Baguette 1€
Flûte 1,20€
Croissant 0,90€
Chocolatine 1,10€

Le bénéfice sera de 20% et, pour simplifier les comptes, une caisse sera dédiée à ce commerce. En cas de commandes, prévoir la tenue d'une fiche, le paiement se fera à l'avance, la boulangerie sera aussitôt contactée. Le crédit n'est pas accepté.

Pour les invendus, ils seront remis en vente le lendemain, 50% moins chers.

Mr le maire propose que la mairie englobera les pertes dans les subventions.

Dans un souci d'hygiène, il est prévu, également, d'acheter des gants et des pinces.

Mr le maire et Jean Marc signalent que le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) déménage et se débarrasse de ses meubles. René se joindra à eux pour se rendre sur place entre le 18 et 21 janvier et emporter tables, chaises...

Des tracts seront déposés, dans les boîtes à lettres, pour informer de la mise en place de ce dépôt de pain.